



## IFP 1502 Les Grangettes

Canton	Commune	Surface
Vaud	Noville	1011 ha



Vue des Grangettes



IFP 1502 Les Grangettes



Végétation lacustre avec roselières



Étang de l'Écu d'or



Forêts alluviales autour de l'étang de La Mure



Glaïeul des marais

## 1 Justification de l'importance nationale

- 1.1 Vestige du plus grand delta fluviatile de Suisse, auquel sont associés plusieurs anciens bras du Rhône, dont le Vieux Rhône
- 1.2 Une des plus grandes régions marécageuses sur delta lacustre en Suisse
- 1.3 Grand delta avec différents types de milieux marécageux et aquatiques
- 1.4 Beine lacustre très étendue, milieu aquatique rare sur le Léman
- 1.5 Principal rivage naturel du littoral lémanique et l'un des derniers rivages naturels et intacts du Léman
- 1.6 Forêts alluviales et marécageuses avec associations forestières rares
- 1.7 Milieux aquatiques et marécageux abritant une richesse faunistique et floristique exceptionnelle
- 1.8 Site de nidification, d'hivernage et de passage pour les oiseaux aquatiques et limicoles

## 2 Description

### 2.1 Caractère du paysage

A l'embouchure du Rhône dans le Léman s'est formé le plus important delta de plaine de Suisse. Malgré la perte de sa dynamique naturelle depuis l'endiguement du Rhône, ce delta reste un paysage exceptionnel, marqué par une forte présence de zones marécageuses et caractérisé par une dominante forestière.

Les Grangettes constituent le vestige le plus évocateur de l'immense zone alluviale et marécageuse qui occupait autrefois une grande partie de la plaine du Rhône, et demeurent l'une des plus grandes zones naturelles humides de plaine en Suisse. Dans le prolongement terrestre du lac, des vestiges encore perceptibles de plusieurs bras du fleuve témoignent de l'ancien delta du Rhône, avec en premier lieu le Vieux Rhône, qui traverse le site dans toute sa longueur.

Localisé entre la plaine et les montagnes escarpées qui l'encadrent, ce paysage deltaïque se caractérise par de forts contrastes et des éléments paysagers bien typés. L'alternance de forêts et de milieux ouverts, souvent marécageux et en contact direct avec le lac, compose une mosaïque de milieux terrestres en grande partie tranquilles. L'eau caractérise l'ensemble du site: lac et étangs, canaux aux eaux lentes, forêts inondables et roselières marécageuses rappellent l'origine alluviale des Grangettes. La beine lacustre naturelle, très fréquentée par les oiseaux d'eau, prolonge le paysage en direction du Léman.

La plaine présente encore des traces d'une utilisation agricole traditionnelle, avec notamment des pâturages marécageux, des surfaces maraîchères ainsi que quelques constructions rurales dispersées ou en hameau.

### 2.2 Géologie et géomorphologie

Le delta des Grangettes repose sur des dépôts du Quaternaire qui remplissent l'ancienne auge creusée par le glacier du Rhône. L'épaisseur totale de ces terrains meubles est d'environ 600 m, ce qui positionne le fond rocheux à 200 m au-dessous du niveau de la mer. La partie supérieure comprend des alluvions lacustres de formation deltaïque, avec, en surface, des sédiments palustres ou des alluvions graveleuses du Rhône.

Le cône d'alluvion émergé du Rhône s'est formé par l'accumulation de matériaux meubles fluviatiles autour de son embouchure dans le Léman. Ce delta, le plus grand de Suisse, occupe toute la largeur de la plaine entre Le Bouveret et Villeneuve. La beine lacustre, une plateforme immergée à l'écart des courants du Rhône et de l'Eau Froide, correspond à la partie sommitale de cette structure géologique et mesure 4 km de long et 1 km de large. Le lac n'y excède pas 12 m de profondeur sur l'essentiel de sa surface; sur une frange littorale de près de 2 km<sup>2</sup>, la hauteur d'eau est inférieure à 2 m.

En l'an 563 après J.-C., un événement naturel extrême a modifié la morphologie du delta. Relaté sous le nom de chute de la montagne de Tauredunum, un éboulement gigantesque en provenance de la région du Grammont a affecté la partie ouest du delta et les rives du Léman. L'éboulement a produit le plissement des sédiments de la plaine jusqu'au versant opposé et a notamment créé les collines insolites visibles entre Crebelley et Noville. Le Rhône a ainsi été repoussé vers la moitié orientale de la plaine où, jusqu'à son endiguement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il a librement divagué.

Les bras du fleuve qui se sont développés durant le dernier millénaire sont encore visibles en de nombreux endroits. Là où ils ne sont pas en eau, ils sont reconnaissables à la présence de dépressions, de bandes marécageuses ou de terres noires. Le mieux conservé d'entre eux est le Vieux Rhône, un bras du Rhône qui traverse la partie terminale du delta sur 4 km, sous forme d'un chenal d'eau semi-dormante. Depuis les travaux d'endiguement qui ont commencé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la forte diminution de l'apport alluvial du Rhône a entraîné une régression inexorable du volume du delta.

### 2.3 Milieux naturels

Ce vaste delta de plaine, site marécageux d'importance nationale, est façonné par les anciennes divagations du Rhône et abrite de nombreux types de milieux humides bien reliés entre eux. Derniers vestiges de rive naturelle lémanique, les roselières lacustres et terrestres (*Phragmition* et *Phalaridion*) constituent les milieux naturels les plus caractéristiques des Grangettes. Au nord de Noville, à la hauteur de la partie terminale du delta, plusieurs bas-marais de différentes tailles forment une mosaïque avec les forêts alluviales. Sur les sols à couche supérieure organique dominant les prairies à molinie (*Molinion*), tandis que les saulaies buissonnantes marécageuses (*Salicion cinereae*) et les forêts inondables festonnent le littoral avec leurs ceintures végétales.

Près de deux cents plans d'eau de toutes tailles sont disséminés sur le delta. Ces mares et étangs constituent des habitats variés favorables à de nombreux organismes amphibiens et aquatiques, parmi lesquels beaucoup d'espèces de libellules et d'amphibiens rares et en danger, à l'exemple du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). Les marais des Grangettes – parmi lesquels on compte plusieurs bas-marais d'importance nationale – abritent aussi de nombreuses plantes paludéennes, telles que la Ciguë tachée (*Conium maculatum*) et le Glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*), ce dernier étant une espèce en danger. Le long du Rhône et à la hauteur de la partie terminale du delta, une vaste zone alluviale d'importance nationale constitue un milieu naturel très favorable à plusieurs espèces spécialisées des milieux humides, des marais ou des forêts alluviales.

Les milieux naturels se prolongent le long du Rhône en un large cordon boisé. Plusieurs canaux forment un vaste réseau aquatique et garantissent les liaisons entre les plans d'eau. Le Vieux Rhône, un bras mort en partie atterri, abrite le Castor d'Europe (*Castor fiber*), une espèce en danger, ainsi que plusieurs espèces de poissons, qui remontent ce canal depuis le Haut Lac pour se reproduire. Des prairies permanentes extensives bordent les principaux biotopes humides, assurant une transition harmonieuse avec les terres maraîchères fertiles de la basse plaine du Rhône.

Les forêts alluviales des Grangettes sont caractérisées par plusieurs associations forestières très rares: la saulaie blanche (*Salicetum albae*), la frênaie à orme typique (*Ulmo-Fraxinetum*) et, dans les dépressions saturées en eau, l'aulnaie marécageuse à laïche (*Carici elongatae-Alnetum glutinosae*).

Le site marécageux des Grangettes, en grande partie réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale, joue un rôle considérable pour l'avifaune. Durant l'hiver, le Harle bièvre (*Mergus merganser*) et plusieurs espèces de canards forment de grands rassemblements sur le Léman, au large des roselières.

La correction du Rhône et l'assainissement de la plaine au XX<sup>e</sup> siècle ont figé la dynamique naturelle qui autrefois assurait la régénération des milieux. La plupart des forêts humides ont été converties en peupleraies et l'érosion lacustre a entraîné la disparition du cordon de nénuphars qui autrefois s'étendait devant la rive. De nombreux marais se sont reboisés naturellement du fait de l'abandon de leur exploitation. Malgré cela, le site des Grangettes reste le principal rivage naturel du littoral lémanique et il est irremplaçable en raison de son rôle de refuge pour la vie sauvage.

## 2.4 Paysage historico-culturel

Entre les roselières du littoral et les cultures intensives de la plaine, Les Grangettes offrent un paysage façonné non seulement par les eaux, mais aussi par des activités humaines centenaires. Le nom lui-même renvoie aux petites granges ou chalets des anciennes «flachères», des prés marécageux où l'on fauchait de l'herbe dure utilisée comme litière et localement appelée «flat». Selon les plans cadastraux, des granges sont déjà présentes au XVII<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le delta actif du Rhône s'étendait sur toute la partie ouest de la plaine; pendant ce siècle, bien que l'érosion du lac fût encore active aux Grands Larges, le terrain fut considéré comme assez solide et donc apte à la construction de maisons paysannes.

Les lieux proches du lac et du Rhône, soumis aux inondations, se prêtaient à la seule récolte du flat; selon les saisons, on y faisait aussi pâturer le bétail pour compléter l'apport des alpages. Plusieurs petits bâtiments situés le long du chemin de La Praille témoignent de ces activités.

Le Rhône encore naturel avait créé des îles plus ou moins éphémères qui se sont couvertes de broussailles. Certaines se prêtaient à être défrichées, «essertées» comme on disait localement, d'où le lieu-dit L'Essert. La qualité du sol permettait d'y récolter du foin, ce qui a justifié la construction, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle d'un imposant bâtiment carré pour son stockage.

Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que sont apparus de véritables projets d'endiguements et de mise en culture de la plaine. Auparavant, les petites digues de terre et de bois, appelés localement «bâties», ne pouvaient guère contenir les crues du fleuve. Le Grand Canal a été creusé dès 1850; il collecte les eaux des drainages et, de son fossé rectiligne, sépare la plaine en deux.

Au XX<sup>e</sup> siècle, des travaux d'envergure ont donné aux Grangettes leur aspect actuel, caractérisé par des cultures maraîchères étendues séparées par des chemins rectilignes et entourées par les forêts alluviales. Seules les zones les plus proches du lac conservent quelques témoignages des activités agricoles. Dès 1930 et jusque vers 1980, la culture des peupliers destinés à la fabrication d'allumettes a augmenté les surfaces boisées. Vers 1960, l'exploitation de gravières à La Mure, à La Praille et en Chaux Rossa a abouti à la création d'étangs. Entre les étangs de très grande taille comme celui de l'Écu d'or ou celui de La Mure, plusieurs petites mares ont été créées par des impacts d'obus au début des années quarante. Ces milieux humides constituent des éléments de diversité paysagère contribuant à la richesse biologique.

## 3 Objectifs de protection

- 3.1 Conserver le paysage deltaïque ainsi que les anciens bras du Rhône.
- 3.2 Conserver la mosaïque d'écosystèmes humides et aquatiques.
- 3.3 Conserver l'étendue, la diversité, la qualité et la fonction écologique des milieux marécageux, humides et aquatiques ainsi que leurs espèces caractéristiques.
- 3.4 Conserver le rivage naturel et la diversité de sa ceinture marécageuse.
- 3.5 Conserver l'étendue et la qualité de la beine lacustre.
- 3.6 Conserver l'étendue et la qualité de l'habitat des oiseaux aquatiques et palustres.
- 3.7 Conserver les hauts-fonds lacustres, les ceintures de roselières et les marais de l'ancien delta du Rhône.

- 3.8 Conserver les processus alluviaux de régénération naturelle dans la zone de l'embouchure du Rhône et sur la rive lacustre.
- 3.9 Conserver l'étendue, la diversité et la qualité des forêts marécageuses et alluviales.
- 3.10 Conserver une utilisation agricole adaptée au contexte local.
- 3.11 Conserver la tranquillité dans les habitats des oiseaux d'eau, les ceintures de roselières et les marais de l'ancien delta du Rhône.

IFP 1502

# Les Grangettes

139

138

137

136

135

554 555 556 557 558 559 560

Grandchamp

Clos du Moulin

La Tunière

Ile de Peilx  
374

Villeneuve (VD)

Les Grangettes

Bouveret

La Petite Camargue

Cne de Port-Valais

Noville

Rennaz

Crebelley

Fragment de la Carte nationale 1:25'000  
1264

© 2012 swisstopo (BA110191)

